

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 20/06/2024
Délibération N°2024-032**

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 14/06/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANÇON, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

A donné procuration :

Séverine FAISST a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN.

Absents :

Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Séverine FAISST, Luc PASCAL, Frédéric PINTO, Cédric POMMIER, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Pascale POMMIER.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 09 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024-032 : PROJET DE REQUALIFICATION DU PARVIS DE L'ECOLE, DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE : AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération 2024-027 du 23/05/2024 relative au lancement de la consultation du marché à procédure adaptée concernant les travaux de requalification du parvis de l'école, de la salle des fêtes et de la mairie ;

VU l'avis de la commission d'examen des offres en date 20/06/2024 ;

Madame le Maire **DIT** qu'en vertu de l'accord du conseil municipal, la procédure de marché public à procédure adaptée a été lancée et clôturée le 04 juin 2024.

Elle **RAPPELLE** que la procédure concernait la mise en concurrence de candidats en capacité de réaliser les opérations de travaux de voirie et travaux de plantations.

Elle précise que 5 candidats ont proposé des offres qui ont été examinées ce jour par la commission d'examen des offres. Celle-ci a retenu les offres suivantes :

Lot 1 : travaux de voirie : SAS Routière Chambard ;

Lot 2 : travaux de plantations : LAQUET SAS.

Elle **PRECISE** que le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 363 352.03 € HT et que le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux à l'automne 2024.

En conséquence, elle **PROPOSE** à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer les marchés de travaux relevant de la procédure adaptée avec les entreprises choisies par la Commission d'examen des offres, sous réserve qu'elles produisent les documents exigés et prennent toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;
- d'attribuer les marchés aux entreprises classées premières par la Commission d'examen des offres et de l'autoriser à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent les documents exigés et à prennent toute mesure d'exécution relatives à ces marchés.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240620-2024_032-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 09 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstentions », à l'unanimité,

ACCEPTE ces propositions.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 21/06/2024

Le maire,
Nadine REUX.

